

VIRE VITE 2019

Mercredi 1^{er} mai 2019

Société des régates d'Antibes
Grade 5B

La régata se déroulera en double.

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*

1.2 Équipes composés de deux personnes.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
1 ^{er} mai	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Société des Régates d'Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF

Voir feuille de parcours SRA 2019

8.3 Voir l'annexe « Pointage officiel à une marque » en page 3 des IC's.

- 9. MARQUES**
Voir feuille de parcours SRA 2019
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.
- 11. LE DÉPART**
Voir feuille de parcours SRA 2019
- 13. L'ARRIVÉE**
Voir feuille de parcours SRA 2019
- 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h30
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. RÈGLES DE SECURITE**
18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est obligatoire a bord.
- 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 27. PRIX**
La remise des prix se déroulera à 18h30 mardi soir.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Jean Louis Chadoutaud
Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le pavillon 2^e substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après ce dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou en cas d'infraction à la RCV 14 ayant entraîné blessure ou dommage sérieux.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques du parcours.